



POLYNÉSIE FRANÇAISE

Direction générale des affaires économiques
Code des débits de boissons

DEMANDE DE TRANSFORMATION DE LICENCE*

La demande est obligatoirement établie par l'exploitant du débit de boissons

FORMULAIRE A DEPOSER IMPERATIVEMENT AVANT LE 30 JUIN 2022

I Débit de boissons

Enseigne commerciale : _____

Adresse géographique et numéro de téléphone :

II Exploitant (s)

Je soussigné(e) Mme M.

Je soussigné(e) Mme M.

Nom de naissance (1) :

Nom de naissance (1) :

Nom d'usage :

Nom d'usage :

Prénom :

Prénom :

Date de naissance :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité :

Nationalité :

Numéro de téléphone :

Numéro de téléphone :

Email :

Email :

BP :

BP :

Nom de la société (le cas échéant) :

Agissant en qualité de :

- Propriétaire exploitant à titre individuel
- Locataire gérant ou son représentant légal
- Représentant légal de la société propriétaire du fonds

Agissant en qualité de :

- Propriétaire exploitant à titre individuel
- Locataire gérant ou son représentant légal
- Représentant légal de la société propriétaire du fonds

* ATTENTION :

- si vous souhaitez une autre licence que celle correspondant à votre licence actuelle et figurant en annexe I, vous devez faire une demande de nouvelle licence. Cette demande sera instruite comme telle
- un changement non signalé avant le 1^{er} mars 2022 implique que vous effectuez une demande de nouvelle licence avec le formulaire de demande d'ouverture

III Déclaration

Sollicite(nt) la délivrance de la nouvelle licence selon les correspondances figurant en annexe de la présente demande et certifie(nt) :

- 1° ne pas être justiciable(s) des articles LP 260-1, LP 260-2 et LP 260-3 du code des débits de boissons ;
- 2° que les informations sur la base desquelles l'ancienne licence a été délivrée par l'administration n'ont pas changé ;
- 3° l'exactitude des renseignements mentionnés dans le présent formulaire (3)

Fait à _____, le _____

Signature du (ou des) déclarant(s) :

IV Pièces à fournir

	Débits de boissons à emporter	Débits de boissons à consommer sur place	
Copie de la licence actuelle	X	X	X
Extrait Kbis datant de moins de 3 mois ou le cas échéant, la déclaration de création ou de modification délivrée par le CFE	X	X	X

- (1) Nom de naissance, nom d'usage le cas échéant et prénom(s) en capitales
- (2) Notamment (non limitatif) :
 - a. Gérant(s) de la SARL, de l'EURL, de la SNC
 - b. Président ou directeur général ou directeur général délégué de la SAS
 - c. Directeur général ou directeur général délégué de la SA
- (3) La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (articles 313-1, 313-3, 433-19, 441-1 et 441-7 du code pénal)

Les données à caractère personnel collectées par la Direction générale des Affaires économiques (DGAE), directement auprès de vous font l'objet d'un traitement ayant pour finalité la gestion des débits de boissons.

Ce traitement est fondé sur la mission d'intérêt public de la DGAE, en matière économique. Il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'article LP 3-I de la loi du pays n° 2021-54 du 23 décembre 2021 relative aux débits de boissons.

Les données indiquées dans le présent formulaire sont, à ce titre, obligatoires. A défaut la DGAE ne pourra satisfaire à votre demande.

Elles sont à destination de la cellule des activités et professions réglementées de la DGAE conformément à l'arrêté n° 1036 CM du 21 juillet 2011 portant création, organisation et fonctionnement du service administratif dénommé « Direction générale des Affaires économiques ». Elles sont conservées pendant toute votre activité puis 1 an à compter de la cessation de votre activité d'exploitant de débits de boissons.

Conformément à la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement, droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, que vous pouvez exercer, en justifiant de votre identité, aux adresses suivantes :

Direction générale des Affaires économiques BP 82 – 98 713 Papeete TAHITI

Tél. : (+689) 40 50 97 97

Fax : (+689) 40 50 97 79

Courriel : dgae@economie.gov.pf

Pour des questions sur vos données, vous pouvez contacter la Déléguée à la Protection des Données aux adresses suivantes :

DPO, au Service de l'Informatique de la Polynésie française (SIPF),

BP 4574 98 713 Papeete

Courriel: dpo@informatique.gov.pf

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL www.cnil.fr, si vous estimez que vos droits n'ont pas été respectés

Annexes

Tableau de correspondance des licences

Délibération n° 59-53	Code des débits de boissons
VENTE A EMPORTER	
Licence 1 ^{ère} classe vente en gros ou en détail de toutes boissons	GRANDE LICENCE A EMPORTER Vente en gros ou en détail de toutes boissons
Licence 2 ^{ème} classe vente en gros ou en détail de boissons d'alimentation	PETITE LICENCE A EMPORTER Vente en gros ou en détail des boissons du 2 ^{ème} groupe
VENTE POUR CONSOMMER SUR PLACE	
Licence 4 ^{ème} classe vente en gros ou en détail de toutes boissons	GRANDE LICENCE OU LICENCE DE 4EME CATEGORIE Vente en gros ou en détail de toutes boissons
Licence 5 ^{ème} classe vente de boissons d'alimentation	PETITE LICENCE OU LICENCE DE 3EME CATEGORIE Vente des boissons du 2 ^{ème} groupe
Licence 6 ^{ème} classe Vente par un restaurateur de boissons d'alimentation à l'occasion des principaux repas et comme accessoire de nourriture	PETITE LICENCE DE RESTAURANT Vente par un restaurant des boissons du 2 ^{ème} groupe à l'occasion des principaux repas et comme accessoire de nourriture
Licence 10 ^{ème} classe Vente par un restaurateur de toutes boissons à l'occasion des principaux repas	GRANDE LICENCE RESTAURANT Vente de toutes boissons à l'occasion des principaux repas et comme accessoire de nourriture
Licence 10 ^{ème} classe bis Vente par un exploitant de petite hôtellerie de toutes boissons pour les seuls clients	LICENCE TOURISME Vente de toutes boissons par un exploitant de pension de pour les seuls clients régulièrement inscrits sur les registres de l'établissement
Licence 10 ^{ème} classe ter Vente par un organisateur d'excursions touristiques en milieu marin pour les seuls clients (licence expérimentale jusqu'au 29/3/2023)	LICENCE TOURISME Vente de toutes boissons par un organisateur d'excursions touristiques en milieu marin pour les seuls clients

Rappel des obligations selon le type de licence

Catégories de licence	Groupes de boissons pouvant être délivrées	Type de vente			Zones protégées	Affichage obligatoire
		A consommer sur place	A l'occasion d'un repas et comme accessoire de la nourriture	A emporter		
Petite licence	1 et 2	X		X	X	-Licence - Protection des mineurs et répression de l'ivresse publique
Grande licence	Tous les groupes	X		X	X	-Licence - Protection des mineurs et répression de l'ivresse publique
Petite licence restaurant	1er et 2ème groupes	X	X	X		-Licence - Protection des mineurs et répression de l'ivresse publique
Grande licence restaurant	Tous les groupes	X	X	X		-Licence - Protection des mineurs et répression de l'ivresse publique
Petite licence à emporter	1er et 2ème groupes			X		-Licence - Protection des mineurs et répression de l'ivresse publique
Grande licence à emporter	Tous les groupes			X		-Licence - Protection des mineurs et répression de l'ivresse publique
Licence tourisme	Tous les groupes	X				-Licence - Protection des mineurs et répression de l'ivresse publique
Licence temporaire	1er et 2ème groupes (tous les groupes par exception)	X			X	-Licence - Protection des mineurs et répression de l'ivresse publique